Berne, le 4 novembre 1922.

B 56.21.- EV.

Sugarcharden Fol. 135.

34 - 4. Nov. 1922

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport du 29 octobre sur votre conversation avec M. Poincaré et nous vous en remercions.

Le désir du Gouvernement kémaliste d'être relié à Lausanne par un fil télégraphique direct a été aussitôt porté à la connaissance du Département compétent. La Direction des Télégraphes vient de nous faire savoir qu'elle examine dès maintenant la possibilité d'établir une communication radiotélégraphique directe avec Angora; cette possibilité dépend de l'importance de la station radiotélégraphique existant à Angora. Quant à l'établissement d'une communication télégraphique directe par fil avec Angora, il est malheureusement aussi impossible de Leusanne qu'il le serait, par exemple, de Paris. En revanche, la Direction des Télégraphes s'occupe de procurer à la Délégation turque la meilleure communication qu'il soit possible de réaliser par fil; elle prévoit l'organisation de deux lignes distinctes, l'une par Prague et Budapest, l'autre par Marseille et Rome.

A la Légation de Suisse,

Paris.



Il vous paraîtra sans doute opportun d'informer de ce qui précède le Quai d'Orsay, puisque cette question du service té-légraphique entre Lausanne et Angora a été abordée au cours de votre entretien avec M. Poincaré.

Depuis que nous est parvenu votre rapport précité, le Gouvernement kémaliste a répondu à l'invitation qui lui avait été faite d'envoyer des délégués à Lausanne. Mais, d'après ce qu'on nous dit à l'Ambassade de France, cette réponse a paru quelque peu imprécise; on aurait fait savoir aux Turcs que l'on croyait pouvoir l'interpréter dans le sens d'une acceptation de Lausanne comme siège de la Conférence.

A l'heure où nous vous écrivons, nous n'avons encore aucune indication que les Tures, ainsi rendus attentifs à l'ambiguîté de leur réponse, l'aient précisée dans un sens négatif. Nous
pensons donc que la réunion à Lausanne ne sera pas remise en question; mais, vu les innombrables mesures d'organisation matérielle
qu'elles ont à prendre d'ici au 13 novembre, il eût été agréable
aux Autorités tant fédérales que cantonales vaudoises et à la Municipalité de Lausanne d'être fixées à cet égard d'une façon absolument
définitive. Dans la mesure où il dépendrait de vous de nous procurer
cette certitude, nous vous serions reconnaissants de le faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

de la Divition des Affaires etrangères